



CCAS de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF CCAS 2020

I-Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour le CCAS. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

La Commune possède un budget complémentaire au budget principal, celui du CCAS.

Le CCAS a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales...).

Son Budget est indépendant de celui de la Commune mais celle-ci a pour vocation d'apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) si ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses.

Le budget 2020 a été voté par chapitre le 11 juillet 2020 par le conseil d'administration du C.C.A.S.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du C.C.A.S.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet au C.C.A.S d'assurer les aides apportées à la population.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par la prise en charge pour les personnes en difficultés des frais de restaurant scolaire, la délivrance de bons d'alimentation, et l'octroi de secours exceptionnels.

Les autres dépenses sont pour l'organisation du gouter des aînés à Noël.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 840€.

Les recettes de fonctionnement sont assurées essentiellement par le versement d'une subvention de 1000€ du budget communal et des dons.

Les recettes de fonctionnement s'élève à 4 840 € avec le résultat d'exploitation reporté.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine.
Les dépenses et recettes de la section investissement s'élèvent à 1 459€ .

Etat de la dette : Néant – Pas de recours à l'emprunt pour 2020